
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-201 du 15 Mai 1986

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé du Plan et de la
Statistique, de l'intérim du Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pour
compter du 14 Mai 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

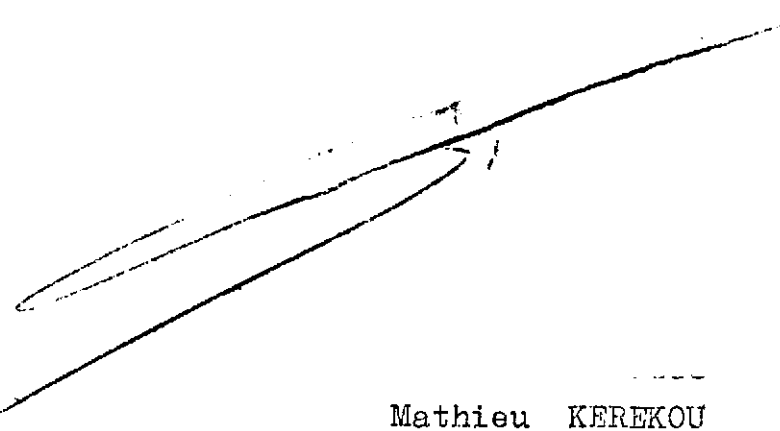
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 14 Mai 1986, le Camarade Zul-Kifl
SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique est chargé de l'intérim du
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant
l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 GPC 6 PPC 2-MDRAC-MPS 6
AUTRES MINISTRES 13 DLC-DPE-INSAE 6 DCCT-GDE-CHANC.-ONEPI 3 BN-DAN
2 UNB-FASJEP 2 IGE 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-